

FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL REÇU PAR LES PRÉSIDENTS...



...DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO



...ET DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI



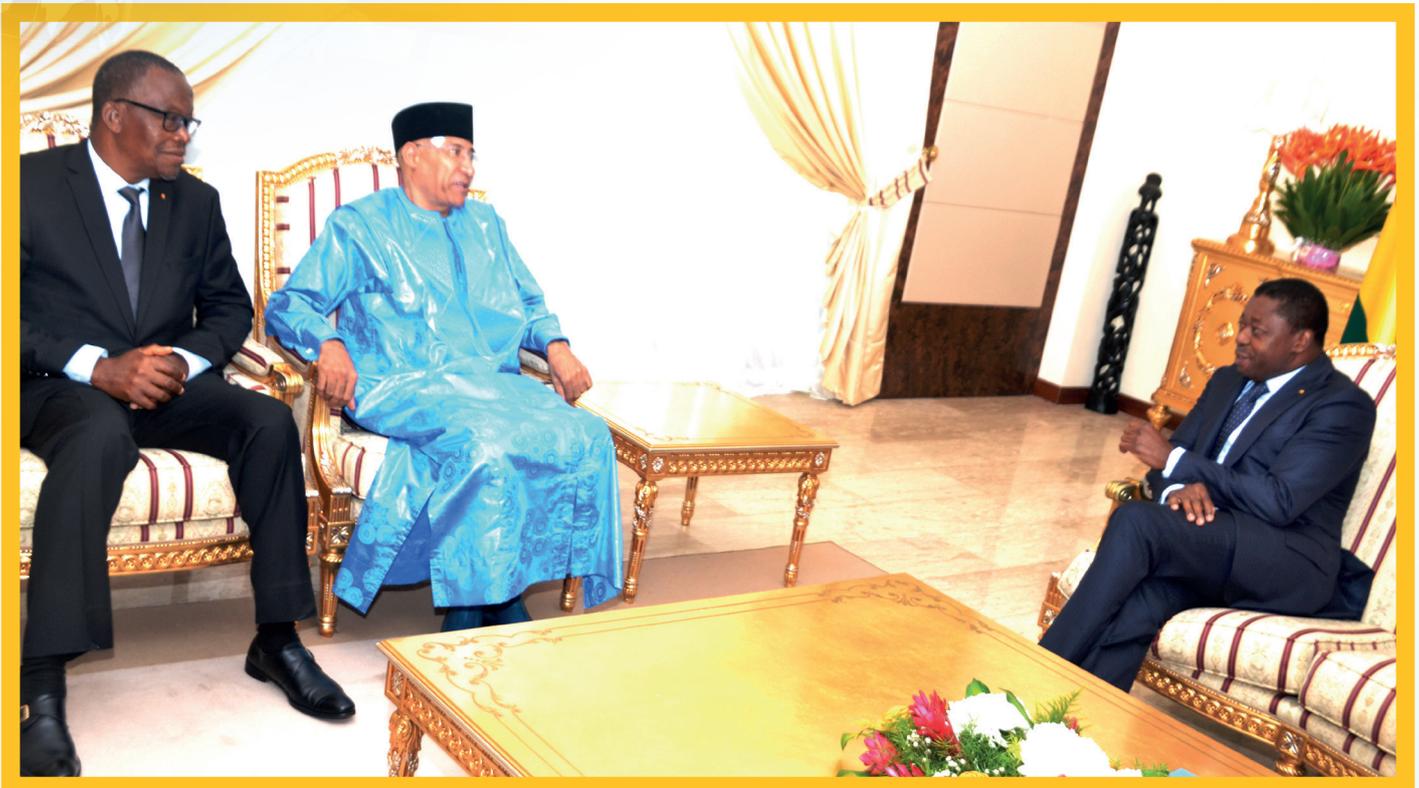
N°520
du 29 août 2019

FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LA UNE DU FLASH

Le Directeur Général reçu par le Président de la République togolaise



Le Directeur Général a été reçu en audience le 26 juin à Lomé par le Président de la République du Togo, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE. La rencontre qui s'est tenue au Palais de la Présidence de la République a porté sur les 3 grandes réunions regroupant les 18 Etats membres qui se tenaient à cette période à Lomé. Il s'agit de la réunion de l'Organe Communautaire de Concertation et de Négociation (OCCN), d'un atelier des Météorologistes et d'une session de formation portant sur une meilleure gestion des finances de l'Agence.

« C'est à l'occasion de toutes ces grandes rencontres où la vie de notre organisation va être en discussion que nous sommes venus voir le Président de la République et lui rendre compte de la situation de l'Agence », a déclaré Monsieur Mohamed MOUSSA à sa sortie d'audience.

Le Directeur Général a par ailleurs confirmé « que l'ASECNA se porte très bien et assume sa mission de sécurité de la navigation aérienne, et nous espérons encore faire mieux en améliorant nos performances opérationnelles dans le sens d'assurer la sécurité de la navigation aérienne en Afrique ».

Le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration reçus par le Président du Mali

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont été reçus en audience le 23 juillet à Bamako par le Président de la République du Mali.

Messieurs Jean François DESMAZIERES et Mohamed MOUSSA sont allés rendre compte au Chef de l'Etat du Mali de la situation de l'Agence et prendre ses conseils sur la conduite de cet outil d'intégration régionale. Ils ont ainsi présenté à Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, les solutions à l'ensemble des problématiques des Etats membres de l'ASECNA en matière de navigation aérienne. Par rapport à la situation du Mali, le Président de la République a fait part de sa volonté de renforcer le trafic aérien au centre du Mali à partir de l'aéroport international Ambodejo de Mopti. Sur cette préoccupation, le Directeur Général a indiqué que l'ASECNA est prête à « apporter toutes les solutions pour permettre à Mopti d'assurer l'augmentation du trafic. Il y a beaucoup d'avions qui vont à Mopti. Nous allons modifier la norme de l'aéroport de Mopti de H12 à H18 ou à H24 ». « Son Excellence le Président de la République a insisté sur la réalisation de cet objectif nous l'avons rassuré que nous allons prendre les dispositions nécessaires pour cela. Mopti sera doté du balisage comme exactement à Bamako, les équipements techniques sont déjà arrivés et il ne reste qu'à les installer » a souligné Monsieur Mohamed MOUSSA.



Le Président de la République s'est dit très intéressé par le projet de Ciel Unique pour l'Afrique et a beaucoup encouragé et félicité le Directeur Général pour cette initiative panafricaine. Il a insisté sur son attachement à l'unité africaine et s'est dit disposé à accompagner l'ASECNA dans cette noble mission. Il souhaite et rêve de voir des pays comme la Guinée et la Gambie rejoindre la grande famille ASECNA. Le Président de la République a souhaité revoir le DG au Mali dans moins d'une année. Il s'est dit très fier d'appartenir à l'ASECNA et encourage le DG et le PCA à continuer à améliorer les résultats obtenus pour faire de l'ASECNA une Agence forte et solidaire.

Après Koulouba, la délégation fut reçue le mercredi 24 juillet 2019 à 8H00 TU par le Premier Ministre, le



Docteur Boubou CISSE, en présence du Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine. Financier de formation, il a voulu comprendre la publication du journal Jeune Afrique dans son numéro 3540 sur les pertes financières à l'ASECNA. Ce problème est survenu à cause d'une part, d'une réforme simultanée du système de gestion Comptable et Informatique et d'autre part, d'un manque de communication, ont expliqué le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration qui ont rassuré le Premier Ministre de la confiance dont bénéficie actuellement

l'Agence de la part de toutes les institutions financières. Le Premier Ministre a félicité le PCA et le DG pour le travail abattu et insisté sur le fait que le Mali soutiendra toujours l'ASECNA, une institution forte et respectée.

Avant ces audiences, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont eu une séance de travail avec le Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine. A l'occasion, Monsieur Ibrahima Abdoul LY est revenu sur les difficultés qui minent le secteur aéronautique au Mali. Il a mis l'accent sur les cas de Mopti, de Gao, de Tombouctou et de Kidal. Il a demandé que l'ASECNA puisse se redéployer progressivement dans les régions du Nord, et qu'un suivi rigoureux soit fait en ce qui concerne la disponibilité des équipements d'aide à la navigation dans cette zone.

Le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration ont, dans leurs interventions, réitéré leur disponibilité à consolider davantage les liens de partenariat existants avec le Mali. Ils disent travailler actuellement sur les doléances évoquées par le Ministre LY, et promettent d'y apporter rapidement des solutions adéquates.

Le Directeur Général a également procédé dans la zone aéroportuaire de Senou à Bamako, en présence du Ministre Ibrahima Abdoul LY et du Président du Conseil d'Administration à la pose de la première pierre du futur siège de la Délégation de l'ASECNA au Mali. Le coût de réalisation de ce bâtiment s'élève à près de 03 milliards de francs CFA, exclusivement financé par le budget national du Mali. Les travaux vont durer 24 mois.



L'édifice qui sera bâti sur une superficie de plus de 02 hectares, est un R+3 comportant une salle de conférence multi usage, une salle de bureautique et reprographie, des locaux techniques et un forage équipé des installations de dernière génération en la matière.

Par ailleurs, le Directeur Général a eu des séances d'échanges avec l'encadrement de la Représentation, les partenaires socio-professionnels et accordé des audiences aux agents qui le désiraient. Il a saisi cette occasion pour mieux expliquer aux uns et autres la situation actuelle de l'Agence.

Dans l'ensemble, le séjour a été vivement salué et apprécié par les Autorités maliennes qui souhaitent revoir très bientôt les premiers responsables de l'Agence.

140^{ème}

Session du Conseil d'Administration

La 140^{ème} Session du Conseil d'Administration s'est tenue du 18 au 19 juillet 2019, à Dakar au Sénégal. Elle a été précédée d'une série de réunions dont celles du Conseil, de la sécurité, des marchés, du Conseil de Perfectionnement des Ecoles et de la session ordinaire du Conseil des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC).

L'ouverture du Conseil d'Administration a été présidée par Monsieur Alioune SARR, Ministre du Tourisme et des Transports aériens du Sénégal, en présence de Monsieur Samuel Dinis MANUEL, Secrétaire d'Etat aux Transports et aux Communications de la Guinée Bissau, Président du Comité des Ministres de l'ASECNA. Dans son discours, Monsieur SARR, après avoir souligné l'importance du Conseil d'Administration dans le dispositif institutionnel et la gouvernance de l'Agence, a insisté sur le contexte particulier dans lequel se tient cette session, marqué d'une part par la célébration cette année de son 60^{ème} anniversaire et d'autre part, par des insinuations malveillantes dans la presse sur des actes délictueux au sein de l'institution. Monsieur SARR a insisté sur « la nécessité pour l'Agence de renforcer sa communication institutionnelle en mettant en exergue les nettes améliorations enregistrées dans la gouvernance de l'Agence ces dernières années ».

A l'issue de ses travaux, le Conseil a adopté plusieurs résolutions importantes dont celles relatives aux indicateurs de performances du Directeur Général, au nouveau cycle de formation des Contrôleurs de la Circulation Aérienne (CCA), conditions d'admission et mode d'intégration des contrôleurs CCA-P audit cycle, à l'exécution du PSE 2018-2022, à l'intégration des données de surveillance ADS-B par satellite pour assurer la gestion du trafic aérien et au renouvellement des membres de la Commission de Vérification de la Sécurité (CVS). Le Conseil a également approuvé le compte financier de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donné quitus à l'Agent Comptable pour sa gestion de l'exercice 2018.

Après la clôture des travaux, le Président du conseil d'Administration et le Directeur Général ont animé une conférence presse, le 19 juillet, en présence du Président du Comité des Ministres. A l'occasion, les conférenciers ont mis en exergue les performances exceptionnelles enregistrées par l'Agence depuis 2017, aussi bien sur le plan opérationnel, qu'au niveau des indicateurs comptables et financiers, battant ainsi en brèche certaines informations tendancieuses véhiculées ces dernières semaines par certains médias.



Le Directeur Général en visite de travail à la Commission de la CEDEAO

Dans le cadre de la coopération entre les Fournisseurs des Services de la Navigation Aérienne (ANSP) et la Commission de la CEDEAO, le Directeur Général a conduit le 14 Juin 2019, une mission de haut niveau des Directeurs Généraux du Comité de Gestion du Réseau de Télécommunications par Satellite (SNMC), au Siège de la CEDEAO à Abuja, Nigéria.

La mission avait pour objet de développer une synergie entre les ANSP et la Commission pour la mise en œuvre d'infrastructures aéronautiques intégrées au bénéfice de la sous-région.

La délégation du Board SNMC comprenait, outre le Directeur Général de la Nigerian Airspace Management Agency (NAMA Nigéria), le Directeur Général Adjoint de la Ghana Civil Aviation Authority (Ghana) ainsi que des Experts du SNMC des Etats et organisations membres. Messieurs Mohamed MOUSSA, le Directeur Général et Coordonnateur du Board SNMC et Pathé GUEYE, Commissaire chargé des Infrastructures ont co-présidé la réunion de coordination Commission CEDEAO/ Board SNMC qui a mis en exergue les bonnes relations entre la Commission de la CEDEAO et les fournisseurs de services de navigation aérienne dans le développement de l'industrie du transport aérien en Afrique.

La synergie de vision de la CEDEAO et des ANSP pour le secteur aérien visant à développer un système de transport aérien régional intégré, conformément aux objectifs de la Convention relative à l'Aviation Civile, et à la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique et la nécessité d'une meilleure coopération dans la mise en œuvre d'infrastructures aéronautiques intégrées au niveau de l'espace CEDEAO ont également été discutés.

La signature prochaine d'un mémorandum d'entente (CEDEAO/ANSP) pour mieux porter la coopération entre la CEDEAO et les ANSP a été porté à l'ordre du jour.



La réunion a souligné la pertinence du projet de réingénierie et de modernisation du réseau AFISNET comme projet sous régional, et la Commission a marqué son accord pour accompagner les ANSP dans son financement.

A cet effet, un Comité de Pilotage composé du Commissaire chargé des Infrastructures à la Commission de la CEDEAO, du Directeur Général de l'ASECNA, du Directeur Général de Ghana Civil Aviation Authority, du Directeur Général de NAMA, du Secrétaire Général de Roberts FIR et de l'OACI a été mis en place.

Monsieur Mohamed MOUSSA a informé la Commission de la CEDEAO du projet de Ciel Unique pour l'Afrique (CUPA), pour lequel une étude de faisabilité qui sera finalisée en 2020 est engagée. Il a demandé à la CEDEAO de prendre en charge le plaidoyer de ce projet au niveau ouest-africain et continental en raison de son caractère intégrateur.

A l'issue des travaux, le Directeur Général, en compagnie des DG de NAMA et DGA de GCAA a rendu une visite de courtoisie au Président de la Commission de la CEDEAO, Monsieur Jean Claude Kassi BROU qui s'est dit satisfait des résultats de la réunion. Il a en outre exprimé le souhait de voir cette dynamique de coopération se renforcer entre la Commission et les ANSP pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures intégrateurs, indispensables pour le développement de l'industrie aéronautique pour la région de l'Afrique de l'ouest.

L'ASECNA à la 13^{ème} Assemblée Générale de l'UGAACO

La 13^{ème} Assemblée Générale de l'Union des Gestionnaires d'Aéroport de l'Afrique du Centre et de l'Ouest (UGAACO) s'est tenue les 12 et 13 juillet 2019, à Bamako sous le thème « Aéroport à faible trafic et défis environnementaux ».

L'ASECNA était représentée à cette réunion par une délégation conduite par Monsieur Ambroise GNAHOUA Gnahoua, Chef de Cabinet du Directeur Général. A l'ouverture des travaux, il a délivré le message de Monsieur Mohamed MOUSSA. En rapport avec le thème de la conférence, le message du Directeur Général de l'ASECNA met en exergue les actions engagées par l'Agence dans le sens de la préservation de l'environnement.

Monsieur Mohamed MOUSSA souligne en effet que « l'ASECNA s'est engagée dans la protection de l'Environnement, d'une part, à travers son système de Management Intégré et d'autre part, par la mise en œuvre de projets relatifs aux procédures de vols ayant pour effet la réduction du bruit autour des aéroports, ainsi que la réduction de la consommation en carburant des avions et des gaz à effet de serre, lors des phases de montée et de descente dans notre espace pour la période à court terme de 2017 à 2023 ».

Il affirme en outre que « dans le cadre de sa coopération avec l'OACI, et en vue de la protection de l'environnement deux études a été réalisées conjointement et en association avec l'IATA en vue d'estimer la variation de la consommation de carburant par les aéronefs lors de leur phase de survol dans l'espace aérien géré par l'ASECNA. Les initiatives mises en œuvre au niveau de l'Agence ont concernées aussi bien l'espace aérien océanique, l'espace aérien continental en Route que la zone terminale et approche :

- Ainsi l'espace aérien a été réorganisé dans l'océan atlantique pour créer les espaces aériens dénommés AORRA (Atlantic Ocean RNAV Random-Routing Area) pour permettre aux aéronefs d'emprunter des routes flexibles,



aléatoires, en fonction des vents qu'ils rencontrent pour réduire au maximum les consommations de carburant ;

- 20 routes ATS dites « flexibles » de capacité requise pour la navigation RNAV10 ont été mises en œuvre (trajectoires qui permettent d'optimiser le profil des vols en fonction du vent, et de faire des économies de carburant et réduire l'émission de CO₂) ;

- La séparation verticale réduite (RVSM) dans la région ASECNA a été mise en œuvre (permettant aux aéronefs de choisir des niveaux de vols optimaux pour réduire la consommation de carburant et donc l'émission de CO₂) ;

- Les SIDs et les STARs et des procédures d'approches RNAV (GNSS) basées sur les critères de la PBN sur tous les trente-deux (32) aéroports internationaux des pays membres ont été réalisés (trajectoires plus optimales, comparativement à celles basées sur les procédures conventionnelles) ».

En marge des travaux, Monsieur GNAHOUA Gnahoua a été reçu en audience par le Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine du Mali, Monsieur Ibrahima Abdoul LY. Il a également rendu visite à certains anciens dirigeants de l'ASECNA résidant à Bamako : MM. Guittaye Amadou, Maïga Issa Saley, Traoré Mamadou et Maïga Alhassane.

L'ASECNA signe un accord de partenariat avec la Société scandinave JOTRON.

Le Directeur des Moyens Techniques et Informatiques, a signé le 04 Juillet 2019 un accord de partenariat avec le fabricant d'équipements norvégien JOTRON.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de Jotron, dans la ville de SANDEFJORD, située à 150 km au Sud d'OSLO (Norvège).

JOTRON est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des radios VHF numériques, dont plusieurs de nos Représentations sont déjà équipées. Il est aussi un fabricant d'enregistreurs RICOCHET, mondialement connu.

Cet accord qui vient d'être signé permettra à l'ASECNA, non seulement de procéder à des tests grandeur nature sur des équipements JOTRON qui seront distribués par le fabricant sur des sites pilotes de l'Agence, mais aussi de bénéficier de la fourniture de pièces de rechange directement chez le constructeur et de bénéficier de la formation du personnel sur les nouvelles solutions techniques basées sur le protocole IP.



Tenue des travaux de l'OCCN à Lomé



Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Entreprise 2018-2020 entre l'ASECNA et son personnel, signé à Dakar le 03 Novembre 2017 et en application de la Résolution n° 2019 CM 63-5 du 15 mars 2019 portant modification du Statut Unique du Personnel et du Code de Rémunération du Personnel, de la Résolution n° 2018 CA 139-10 du 08 décembre 2018 relative à la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, une réunion extraordinaire de l'Organe Communautaire de Concertation et de Négociation (OCCN) s'est tenue du 24 juin au 5 juillet 2019 à l'hôtel Sarakawa à Lomé, au Togo.

Elle a été précédée du 17 au 21 juin 2019 d'une réunion de la Commission Permanente de Concertation (CPC).

A l'ouverture des travaux, le Président du Bureau du Collectif des Représentants des Travailleurs de l'ASECNA (BCRT) a saisi l'occasion pour expliquer les faits marquants du dialogue social à l'ASECNA et son importance pour la pérennité

de l'Agence. Il a également rappelé le contexte dans lequel se tient cette rencontre, à savoir, la nécessité d'une amélioration du système de rémunération du personnel et d'une adaptation des conditions des travailleurs aux évolutions/mutations observées et/ou en cours dans le système de management et organisationnel de l'Agence.

Le Directeur Général, Monsieur Mohamed MOUSSA, dans son allocution, a insisté sur les grands chantiers en cours à l'ASECNA, au moment où se tient cette réunion :

- La mise en œuvre d'un programme SBAS, dont le marché de la phase essentielle a été signé en janvier 2019 ;
- Le basculement au guidage radar dans plusieurs centres opérationnels ;
- Le certificat ISO 9001 version 2015 obtenu par l'Agence le 30 avril 2018 ;
- Le retour des bailleurs de fonds, avec la signature en 2019 de deux conventions de financement dans le cadre du PSE 2018-2022 ;

- L'efficacité de la facturation et la réduction du délai d'émission des factures ;

- L'amélioration du taux de recouvrement des recettes amorcée en 2017 qui s'est intensifiée en 2018, atteignant 97% des factures échues contre 94% en 2017 ;

- Les avancées importantes dans le domaine de la gestion des ressources humaines, notamment le reclassement en B des contrôleurs aériens, à compter du 1er janvier 2019, l'adoption d'un plan triennal de formation 2019-2021, la fixation des effectifs optimums ;

- L'amélioration du niveau des ratios des charges de personnel en 2018.

A l'issue des travaux, la réunion a adopté le nouveau système de rémunération, le projet de Statut Unique du Personnel modifié et le projet de Code de Rémunération du Personnel modifié, assortis d'un tableau de conclusions et recommandations sur les différents points examinés par l'OCCN.

ASECNA : deux avions de calibration au service de la sécurité aérienne

Pour soutenir le développement de ses activités de calibration en vol, l'ASECNA est en cours d'acquisition d'un second avion de calibration plus performant et qui viendra en appui à l'ATR 42 qui est en service depuis 1989. Dans le cadre du suivi du projet, une délégation de l'ASECNA conduite par M. Ibrahim Kassim, Directeur des Etudes et Projets, s'est rendue du 24 au 29 juin 2019 à Wichita, ville de l'État du Kansas, aux États-Unis, sur invitation de AERODATA qui est le fournisseur retenu à cet effet, pour prendre part à la recette usine de la partie avion (uniquement dans un premier temps).

Dans le cadre de ses missions et en application des recommandations de l'OACI, faut-il le rappeler, l'ASECNA est tenue d'effectuer le contrôle en vol de mise en service et/ou contrôle périodique de tous les équipements d'aide à la navigation aérienne et à l'atterrissage installés dans son espace aérien. Le savoir-faire de l'Agence dans ce domaine, lui a valu la reconnaissance de la communauté aéronautique internationale.

Répondre aux exigences d'évolution et d'adaptation

Pour renforcer cette notoriété et le champ

d'action de l'Agence en la matière, un projet d'acquisition d'un second avion a été inscrit dans le Plan de Services et d'Équipement (PSE) 2018-2022 adopté par les Instances statutaires par Résolution n°2017 CM 61-8, du 29 Juillet 2017, à Antananarivo. Cette acquisition est donc, concrètement, justifiée par le développement des activités de calibration en vol par les constats suivants :

- Le nombre croissant d'équipements NAVAIDS et PAPI à calibrer ;
- Les mesures de portées et couvertures sur les principales routes aériennes, associées au projet d'extension et de densification des couvertures VHF et HF ;
- Les mesures de couvertures et portées Radar, associées au projet de couverture en surveillance de l'espace aérien et à la mise en œuvre du guidage Radar ;
- Les tests de mise en œuvre des procédures conventionnelles et PBN/GNSS ;
- La détection et la localisation des sources de brouillage de fréquence nuisibles au bon rayonnement des équipements sur les plateformes aéroportuaires.



Plus globalement, l'acquisition de ce deuxième avion permet de faire passer le volume horaire annuel de la calibration de 800 heures actuellement, à environ 2000 heures, voire, plus.

Une conduite de projet bien menée au sein de l'Agence

Des études à la sélection du fournisseur...

Les études relatives à ce projet ont été réalisées en interne, par les experts de la Direction des Etudes et Projets (DET) et du Service Contrôle en Vol.

Au terme desdites études, le programme fonctionnel articulé sur l'option full package (avion et banc de calibration associés) a été élaboré dans le cadre de l'appel d'offres lancé.

La procédure utilisée pour le lancement en décembre 2017 de l'appel d'offres ayant conduit à la signature du marché, est celle du dialogue compétitif, conforme aux dispositions de la RMTN, et articulée en trois phases à l'issue desquelles, l'offre de l'entreprise AERODATA AG, jugée la plus avantageuse techniquement et économiquement pour l'ASECNA, a été proposée par la CDJO et soumise à la CMA qui a donné son avis favorable suite à la levée des réserves qu'elle avait formulées.

La signature du marché avec l'entreprise AERODATA AG a eu lieu le 26 février 2019 pour le déploiement d'une solution avion de type CESSNA SOVEREIGN+ équipé d'un banc de calibration de type AEROFIS. Ce marché d'un montant de 14 560 055 048 FCFA, prévoit une durée d'exécution de 14 mois et prend en compte les formations initiales au profit des pilotes, ingénieurs contrôleurs en vol et techniciens de maintenance



LES DATES CLÉS DU CONTRÔLE EN VOL DE L'ASECNA

● En outre, un contrat de maintenance d'une durée de 4 ans avec l'entreprise AERODATA AG est en cours d'élaboration pour les besoins d'assistance technique, de formations récurrentes, de gestion de pièces de rechange et de mises à jour logicielles et documentaires.

● ... Au dispositif organisationnel mis en place

● Pour la mise en œuvre efficace du projet, une série d'actions a été entreprise par la Direction générale. Il s'agit d'abord, de la mise en place d'une équipe-projet par Décision du Directeur Général n°2019/000474/ASECNA/DGDD du 11 mars 2019. Puis, le contact a été pris avec l'ANACIM, l'Autorité aéronautique du Sénégal, pour la prise en compte de toutes les conditions réglementaires relatives à la mise en exploitation efficace de l'avion, dont particulièrement, l'immatriculation et l'identification d'appel. Enfin, a été élaboré, un chronogramme global de déroulement du projet dans lequel figurent le développement du produit, les recettes usine, la recette site, les formations usine et sur sites, puis, enfin, la mise en exploitation finale de l'avion

● C'est d'ailleurs dans le cadre de l'exécution de ce chronogramme que la délégation conduite par le Directeur des études et projets s'est rendue à Wichita, aux Etats-Unis.

● Le système AEROFIS est la dernière génération des systèmes de contrôle en vol d'AERODATA, fabricant mondialement connu dans ce domaine. Ce système, à la pointe de la technologie, est entièrement automatisé, offrant des fonctions avancées et une flexibilité accrue pour de futures évolutions. Ce laboratoire permet :

● Les calculs et l'archivage des données en temps réel

● Les utilisations multiples et les mesures simultanées des paramètres

● Les mesures simultanées des récepteurs LLZ, GP, MKR et NDB ou double VOR/DME au cours d'une seule exécution du programme

● Une haute précision des mesures avec une trajectographie DGPS qui donne une précision, en temps réel, à moins de 10 cm

● Les calibrations effectuées concernent les équipements ou activités ci-après :

● ILS, VOR ou DVOR, DME

● PAPI / VASI

● NDB

● RADAR

● VHF / HF

● Procédures conventionnelles

● Procédures RNAV/GNSS/PBN/LPV

● SBAS / GBAS

● Lutte antibrouillage

● De 1963 à 1965 : Contrôle en vol confié à l'administration française. L'avion était un DC3 basé à Paris.

● De 1966 à 1974 :

● De 1966 à 1971 : utilisation de l'avion et du laboratoire de l'administration française, avec équipe technique ASECNA chargée des mesures et de la trajectographie. L'avion était un DC3 basé à Dakar.

● De 1971 à 1974 : utilisation d'un avion de l'administration française, avec un laboratoire analogique et une équipe technique ASECNA.

● L'avion était un NORD 262, basé à Dakar.

● De 1975 à 1988 :

● 1975 : Autonomie de l'ASECNA pour le Contrôle en Vol, avec achat d'un avion biréacteur de type CORVETTE, basé à Dakar, équipé d'un banc analogique.

● 1985 : Remplacement du banc analogique par un banc de type numérique.

● De 1989 à 1992 :

● En 1989, l'avion de type CORVETTE est remplacé par un avion plus performant et plus économique : l'ATR 42, permettant d'étendre la zone d'activité, avec notamment, les pays des Caraïbes.

● De 1993 à 2011 :

● 1993 : lancement d'une étude pour procéder au remplacement du laboratoire et des moyens de trajectographie.

● 1997 : mise en service du nouveau laboratoire CARNAC21 utilisant le système DGPS comme moyen de trajectographie.

● 2000 : association du Glonass au GPS pour la trajectographie.

● 2008 : le système de contrôle en vol CARNAC21 a été remplacé par le système CARNAC30, plus puissant

● De 2012 à 2013 :

● Projet d'acquisition d'un nouvel avion de calibration

● 2012 : Résolution N° 2012 CA 122-17 du 11 Juillet 2012 autorisant l'achat d'un nouvel avion de calibration, afin de mieux couvrir les besoins de l'ASECNA et d'autres pays tiers

● Lancement de l'étude pour l'acquisition du nouvel avion et du banc de calibration associé, option clé en main.

● Janvier 2013 : Définition des spécifications techniques,

● Mai 2013 : lancement d'appel d'offres en procédure de consultation restreinte, déclarée infructueuse

● Décembre 2013 : Résolution N° 2013 CA 125-8 du 13 Décembre 2013 reconnaît l'intérêt pour l'Agence de disposer d'un second avion de calibration

● 2017 : Résolution n°2017 CM 61-8, du 29 Juillet 2017 autorisant l'acquisition d'un second avion

● 2019 : Décision du Directeur Général n°2019/000474/ASECNA/DGDD du 11 mars 2019 mettant en place une équipe-projet

RAPPEL HISTORIQUE

DES PERFORMANCES DÉJÀ SOLIDES AVEC L'AVION DE CALIBRATION ACTUEL

Avion performant et fiable, l'ATR 42 a été mis en service en 1989. C'est un avion très économique, avec un rayon d'action de 1700 NM. Il est doté d'un système de calibration en vol performant, fiable, évolutif et disposant d'une technologie de pointe. Avec cet avion, l'Agence a fourni des prestations de calibration dans plus de 40 pays allant des Antilles/Caraïbes (Haïti – France DOM/TOM – Guyanes – Suriname) à l'Océan indien (Ile Maurice – Réunion – Mayotte -Seychelles).

Les caractéristiques de cet avion sont :

Type : ATR42-300

Immatriculation : 6V-AFW

Rayon d'action : 1700 NM

Autonomie : 10 heures de vol

Vitesse de croisière : 230 KTS

Niveau maxi : 250 (25.000 Ft.)



Cet avion a été choisi pour différentes raisons :

- Vitesse basse compatible avec les types de mesures réalisées (120 / 130 Kts)
- Possibilité d'extension ou d'expérimentation diverses du laboratoire
- Coût d'exploitation optimisé

Les caractéristiques du banc de calibration ou laboratoire

Ce laboratoire de type CARNAC, de dernière génération technologique, permet :

- Les calculs et l'archivage des données en temps réel
- Les utilisations multiples et les mesures simultanées des paramètres
- Une haute précision des mesures avec une trajectographie DGPS qui donne une précision, en temps réel, au moins de 10 cm.



Dans le cadre du renforcement des capacités des Chargés Administration et Finances et des Chefs Unité Budget de l'Agence, la Direction des Ressources Humaines organise à leur profit, une série de séminaire-ateliers dont le premier s'est tenu à Lomé, du 24 juin 2019 au 05 juillet 2019, en attendant l'organisation de celui prévu à Douala, du 22 juillet 2019 au 02 août 2019, pour un second groupe. Les résultats qui sont attendus de ces séminaire-ateliers sont :

1. une bonne élaboration du budget de l'ASECNA ;
2. un meilleur suivi de l'exécution budgétaire et ;
3. une clôture à bonne date du budget.

Le séminaire de Lomé a été ouvert par le Directeur Général, M. Mohamed MOUSSA, en présence du Directeur des Ressources Financières, M. PRINCE Agbodjian A. Louis R.W et du Représentant de l'ASECNA au Togo, M. MEDEZI Tagba Damsou.

S'adressant aux participants, le Directeur Général a insisté sur la nécessité pour les acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses, d'avoir

une maîtrise parfaite des tâches diligentes à effectuer dans le cadre de la clôture du budget et de la présentation des comptes administratifs. Il leur a en outre fait part du renforcement très conséquent du dispositif de contrôle interne à tous les niveaux d'opérations.

A Lomé, les deux semaines de travaux ont été consacrées à des séances sur les différentes opérations d'élaboration du budget, au rappel des différents points de contrôle interne de premier niveau en matière d'exécution budgétaire, à l'examen des aspects relatifs au budget de fonctionnement et au budget d'investissement, avant que ne soient examinées les questions liées aux opérations de clôture budgétaire.

Avec cette série de séminaires, la Direction des Ressources Financières souhaite atteindre l'objectif que les clôtures mensuelles (à partir du mois de juillet 2019) et annuelles puissent être réalisées sans difficulté, et que les « Restes à payer » soient considérablement réduits, voire, supprimés.



La DMA consolide ses outils de surveillance et de mesure de l'efficacité de son SMI



Du 17 au 21 juin 2019, la Direction de l'Exploitation de la Météorologie Aéronautique (DMA) a organisé à Abidjan, dans la salle de conférence de la Représentation de l'Agence en Côte d'Ivoire, une réunion sur la revue du système d'indicateurs, des risques et opportunités liées aux activités de météorologie aéronautique.

Cette réunion fait suite aux constats de la Commission de Vérification de la Sécurité (CVS) qui, de manière récurrente, fait cas, dans ses rapports d'inspection, de la non-pertinence des indicateurs météorologiques, des risques et opportunités liés aux activités d'assistance météorologique à la navigation aérienne. A cet effet, la CVS a fortement recommandé que l'ASECNA procède à la révision de son système d'indicateurs afin qu'il reflète la qualité des données et renseignements météorologiques attendus.

La réunion a regroupé tous les pilotes et acteurs de processus venus des centres météorologiques opérationnels des Activités communautaires et des Délégations aux Activités aéronautiques nationales. Les travaux ont été animés par les experts de la Direction Sécurité et Qualité et l'Animateur de Proximité du SMI (API) de la Direction de l'Exploitation de la Météorologie Aéronautique, sous la

supervision du Directeur, M. MOCTAR Mahfoud et de Mme AHOUGAN Eulalie Afiavi, Chef de Service Développement et Réseaux MA.

A l'issue des travaux, les résultats suivants ont été obtenus :

- L'ensemble des indicateurs SMI dans le domaine de la météorologie aéronautique ont été révisés et adaptés au contexte.
- Les dangers et risques liés aux activités météorologiques ont été identifiés et documentés.
- Une méthode de détermination de la pertinence des parties intéressées a été établie.
- Les parties intéressées pertinentes et les risques associés à la non-satisfaction de leurs attentes ont été identifiés et documentés.
- Le contexte externe et interne de l'assistance météorologique à la navigation aérienne a été déterminé et documenté.
- Une proposition de matrice d'analyse des risques météorologiques a été établie.
- Des conclusions et recommandations ont été formulées pour la prise en compte des résultats des travaux qui aideront sans doute l'Agence à renforcer la sécurité de la navigation aérienne.



ASECNA

Siège Social

32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144
Tel : (221) 33 849 66 00
Fax (221) 33 823 46 54

Délégation à Paris

75 rue La Boétie – 75 008 Paris
Tel : (331) 44 95 07 18
Fax : (331) 42 25 73 11

Délégation à Montréal

999, University Street – Suite 740
Montréal – Québec – H3C 5J9
Tel : (1514) 954 83 87
Fax : (1514) 954 15 8151

Les routes du ciel, notre métier ...